

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi treize mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. Christian LECLAIR, Maire.

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : M. REBUFFEL Jérôme pouvoir à M. LECLAIR Christian
M. DOUNIAMA Michel pouvoir à Mme MOULINOUX
Stéphanie
Mme WOZNIAK Sandrine pouvoir à Mme VILLIEZ Florence

ABSENTS : M. DIDIER Christian
M. GOMES David
Mme KANDIAH Ageetha

Après lecture du compte rendu du 11 décembre 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération subvention DETR Ecole Primaire
- Délibération subvention contrat de ruralité rue de la Ferté Alais
- Délibération amendes pour décharges sauvages
- Délibération facturation d'interventions urgentes sur le domaine privé.
- Délibération règlement de voirie.
- Point sur les contentieux.
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme BARON Stéphanie.

1/ Délibération subvention DETR Ecole Primaire.

M. le Maire indique que des devis ont été demandés afin de sécuriser encore plus l'école Primaire et le Centre de Loisirs. Le but est de pouvoir lancer à l'aide d'un bouton poussoir une alerte en cas d'intrusion suspect afin de permettre la mise en confinement des enfants

dans un endroit sécurisé. M. le Maire précise que ce système est filaire. A ces travaux sera rajouté l'installation d'une vidéophonie afin de contrôler les entrées et d'ouvrir quand les portes extérieures de l'école sont fermées. Le montant estimatif des travaux est de 21 500,40 € TTC.

Monsieur le Maire demande à son conseil de l'autoriser à déposer un dossier de DETR avec la possibilité d'avoir une subvention de 50% du montant HT des Travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

2/ Délibération subvention contrat de ruralité rue de la Ferté Alais.

M. le Maire précise que cette subvention est versée par les services de l'état et le dossier est collecté par la Communauté de Communes. La subvention peut aller de 20 à 70%. Les travaux consistent en l'aménagement d'un parking devant la maison de retraite qui servirait pour le stationnement des écoles et des commerces du centre bourg et de la reprise du trottoir aux abords des containers rue de la Ferté Alais où le stationnement est interdit.

Le montant estimatif des travaux est de 29 000 € HT.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de ce contrat de ruralité.

3/Délibération amendes pour décharges sauvages.

M. LECLAIR explique que de nombreuses personnes font preuve d'incivilité en ce qui concerne les dépôts de leurs encombrants. Il prendra un arrêté afin de verbaliser ces personnes avec une amende de 1500 €. Le Conseil délibère à l'unanimité pour appliquer cette décision.

M. DUPERCHE souligne qu'un arrêté identique a été pris dans les Communes voisines.

4/ Délibération facturation d'interventions urgentes sur le domaine privé.

M. le Maire précise que dans certain cas la Commune est obligée d'intervenir sur le domaine privé pour par exemple couper un arbre qui est tombé ou menace de tomber sur la chaussée ou sur un poteau électrique, pour dégager un trottoir suite à un mur écroulé. Il propose donc à son Conseil de prendre une délibération pour l'autoriser à établir un titre de recette afin de récupérer l'argent concernant la facturation de ces services.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ Délibération règlement de voirie.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil délibère à l'unanimité pour mettre en place un règlement de voirie communale qui sera envoyé à tous les prestataires qui travaillent sur la voirie. Ce règlement précise les modalités de coordination des travaux, les procédures, l'organisation des chantiers, les prescriptions techniques et les conditions d'application.

M. LECLAIR indique que l'ASVP sera en charge de la surveillance de ces travaux, il constatera en fin de chantier la complète remise en état de la voirie et devra au bout d'un an constaté la bonne tenue des travaux réalisés.

Mme SOULAT demande si ce règlement s'applique aussi aux travaux réalisé sur la chaussée par les services techniques de la Commune. M. le Maire lui répond que le règlement ne s'applique que sur les tranchées faites sur la voirie pour le gaz, l'électricité, l'eau potable, le téléphone ou l'assainissement.

6/ Point sur les contentieux.

M. le Maire indique qu'une procédure d'expulsion est en cours depuis plusieurs années à l'encontre d'une personne logée dans un logement communal. Le Tribunal a rendu sa décision, un huissier a été missionné afin que cette personne soit expulsée sous deux mois.

7/ Questions diverses.

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il va recevoir des responsables de la Société Général pour certainement lui annoncer la fermeture prochaine de cet établissement bancaire sur la Commune. Le Conseil demande à M. le Maire de demander le maintien du distributeur de billets.

M. LECLAIR indique qu'une réunion aura lieu en Mairie avec le Conseil départemental sur la déviation. M. DUPERCHE demande à M. le Maire d'inviter le député et le sénateur.

Dimanche 1^{er} avril aura lieu dans les bois du patouillat la chasse aux œufs de pâques.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.